

À l'attention des lycéens en situation de handicap :

Le post-bac, ça se prépare.

Le GRAPHES-LR (*Groupement Régional pour l'Accès des Personnes Handicapées à l'Enseignement Supérieur*), représente en Région Languedoc Roussillon l'association nationale **Droit au Savoir**. Il est constitué de six associations accompagnant depuis de nombreuses années des jeunes et adultes handicapés dans leur parcours de formation. Il vous propose quelques réflexions et informations utiles pour la poursuite de vos études.

1. Choix d'une filière d'étude ou de professionnalisation.

Quels que soient le type et le degré de votre handicap, ne pas abandonner ou éliminer d'emblée tout projet d'orientation sans se renseigner auprès des personnes compétentes dans le domaine : enseignants, conseillers d'orientation mais aussi associations accompagnant des jeunes en situation de handicap (voir coordonnées en fin de document). La liste des possibles s'ouvre chaque jour un peu plus grâce à la volonté de ceux qui le souhaitent et aux aides qui peuvent être mises en place.

Sans nier les limites qui peuvent exister et s'imposer, on constate aussi que certaines ont déjà été franchies et que d'autres peuvent l'être. (À titre d'exemple, il y a dans l'Hérault, un préfet gravement handicapé et en fauteuil roulant qui a réussi les concours nécessaires et effectue son travail de représentant de l'État).

2. Les aides et aménagements possibles

Pour les études

Vous avez peut-être déjà bénéficié au lycée de tiers temps, d'adaptations techniques ... Sachez que la loi demande aux établissements d'enseignement supérieur d'inscrire « *les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, ... au même titre que les autres étudiants* » et d'assurer « *leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études* » (article 20, loi de 2005)

Les Universités ont en conséquence créé des **Services d'accueil pour étudiants handicapés** (qui collaborent à des degrés divers avec nos Associations). Comme auprès des Associations, il est donc important de s'y faire connaître le plus tôt possible (dès l'inscription) pour pouvoir mettre en route les dispositifs nécessaires à la réussite de vos études tels que :

- tutorat, coordination du suivi
- aménagements de cours : adaptations informatiques, preneurs de notes, codeurs LPC, interprètes LSF...
- aménagements aux examens: tiers temps, langues, reformulation, aide humaine pour l'écriture...

Pour la vie sociale

Pour répondre à des besoins particuliers ou en dehors du campus:

- la **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)** finance ou délivre: la **PCH (Prestation de Compensation du Handicap)**, l'**AAH** après 20 ans (Allocation adulte Handicapé) ou l'**AEEH** avant 20 ans (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), la **RQTH** indispensable pour les stages (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ...
- les **Associations** et leurs Services spécialisés vous guideront et vous aideront à faire l'**évaluation** des besoins adaptés à votre situation.

3- Que faire concrètement ?

- 1- Prendre contact avec une Association spécialisée dans votre type de handicap.
- 2- S'inscrire dans l'établissement retenu (Université, Lycée, École) et se faire connaître auprès des services d'accueil handicap, ou auprès des chefs d'établissements pour les BTS et Classes Prépa.
- 3- Faire évaluer ses besoins par la cellule handicap et/ou l'Association.
- 4- Mettre en œuvre le plus tôt possible les aménagements après accord de financement..

LES ASSOCIATIONS A VOTRE DISPOSITION

(en collaboration avec les Etablissements)

Par chacune de ses Associations et sa longue expérience de suivi d'étudiants, le **GRAPHES-LR** est apte à vous fournir les renseignements, conseils et soutiens nécessaires à la réalisation de votre parcours dans les conditions les meilleures, dans le respect de votre autonomie, de vos désirs et besoins.

Il est aussi un « veilleur » pour l'application de la loi, la recherche de solutions éventuellement nouvelles et un appui auquel s'adresser en cas de difficultés. Son adhésion à l'association nationale Droit au Savoir lui permet de participer au plus haut niveau à l'évolution de la prise en compte du handicap dans les études et l'orientation professionnelle.

N'hésitez pas à nous contacter!

HANDICAP VISUEL

FAF-LR

Fédération des Aveugles de France - Languedoc Roussillon
420 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
Tél : 04 67 50 50 60 Fax : 04 67 22 32 38
courriel : accueil@faf-lr.fr site : www.faf-lr.fr

HANDICAP AUDITIF

ARIEDA

Association Régionale pour l'Intégration et l'Éducation des Déficients Auditifs
2446 avenue du Père Soulas 34090 Montpellier
Tél : 04 99 23 27 70 Fax : 04 99 23 27 79
courriel : lorraine.detailleur@arieda.asso.fr site : www.arieda.fr

CESDA

Association Saint Vincent de Paul
14 rue Saint Vincent de Paul 34090 Montpellier
Tél : 04 67 02 99 00 Fax : 04 67 02 17 45
courriel : cesda-34@orange.fr site : www.cesda34.asso.fr

HANDICAP MOTEUR

AFM

Association Française contre les Myopathies
386 quai Louis Le Vau immeuble le Newton 34080 Montpellier Celleneuve
Tél : 04 67 10 08 09 Fax : 04 67 10 08 16
Courriel : languedocroussillon@afm.genethon.fr Site : www.afm-telethon.fr

APF

Association des Paralysés de France Délégation de l'Hérault
1620 rue de Saint Priest Parc Euromédecine 34090 Montpellier
Tél : 04 67 10 03 25 Fax : 04 67 10 03 26
Courriel : dd.34@apf.asso.fr

GIHP

Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques
341 rue Hippolyte Fizeau ZAC du Millénaire 34000 Montpellier
Tél : 04 67 20 21 15 Fax : 04 67 20 21 24
courriel : vieassociative@gihplr.org Site : www.gihplr.org